

Image not found or type unknown



Faux et usage de faux au travail

Par **julienda**, le **29/10/2008** à **08:49**

Suite à un accident de la voie publique sur mon lieu de travail (je suis facteur), mon supérieur hiérarchique a produit un faux constat avec l'autre partie afin d'établir ma responsabilité pour cet accident alors que le premier constat que j'avais signé établissait la responsabilité partagée. L'assurance m'a alors contacté pour me signaler ce deuxième constat et engager des poursuites contre moi qui ont été abandonnées quand j'ai contesté ce nouvel acte. Suis-je en droit de déposer une plainte contre ce supérieur qui a intentionnellement voulu me nuire ? Les actes datent d'un an et il est parti à la retraite depuis.